DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants: 77 (dont 7 procurations)

N°7 A/

OBJET:

FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 2 1 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

2 1 JUIL. 2020

William Comments' Comments

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni au Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Séance du 16 juillet 2020

Présents :

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL (à partir de la délibération n°4), François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, François HUGUET, Michel MARIEN, Jean-François CHAUFFRIAS, Marilyne MORGAND, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Ariane MILET à Françoise DUBESSAY, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT, Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Jean ALMAZAN.

<u>Absents représentés par leurs suppléants</u>: M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE (de la délibération n°1 à la délibération n°3), François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX.

<u>Secrétaires</u>: Mmes Pauline TIROT, Séverine THOMAS MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT et MM. Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-4 relatif aux indemnités de représentation du Président par renvoi à l'article L.2123-19,

Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Président de l'EPCI, ces frais correspondant à ses dépenses engagées à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Président pourra se faire rembourser ses frais de représentations su présentation des justificatifs afférents,

Propose au Conseil Communautaire:

- d'attribuer des frais de déplacements des frais de représentation à M. le Président sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,
- de fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à M. le Président à 3 900 euros,
- que les frais de représentation de M. le Président lui soient remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et d'un état de frais,
- que cette enveloppe maximum annuelle soit inscrite au budget de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

.....

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 contre (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), au Palais du Lac, à Bellerive-sur-Allier, le 16 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président.

Frédéric AGUILLER

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/07/2020

Objet de l'acte

FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

Date de décision: 16/07/2020

Date de réception de l'accusé 21/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte: 16JUIL2020_7A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200716-16JUIL2020_7A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5.6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 7A.pdf (99_DE-003-200071363-20200716-16JUIL2020_7A-DE-1-1_1.pdf)